



Conseil d'administration

322^e session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/POL/2

Section de l'élaboration des politiques

POL

Date: 19 septembre 2014

Original: anglais

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Domaine de première importance: Promotion du travail décent dans l'économie rurale

Objet du document

Ce document donne un aperçu de l'orientation stratégique, des axes d'intervention, des principaux résultats attendus, des conclusions et résultats obtenus à ce jour concernant le cinquième domaine de première importance (ACI 5) sur la promotion du travail décent dans l'économie rurale (2014-15). Le Conseil d'administration est prié de fournir des orientations concernant l'objectif visé et l'orientation stratégique future (voir le projet de décision au paragraphe 32).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Les orientations du Conseil d'administration guideront la phase finale de mise en œuvre de l'ACI 5 et contribueront à définir l'orientation stratégique future du domaine de résultats sur le travail décent dans l'économie rurale.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Les travaux portant sur l'ACI 5 sont accomplis au moyen des crédits budgétaires existants et de ressources extrabudgétaires additionnelles. Des ressources complémentaires devront être mobilisées pour la mise en œuvre de la stratégie.

Suivi nécessaire: Intégration des orientations du Conseil d'administration dans la phase finale de mise en œuvre ainsi que dans l'orientation stratégique devant guider les activités futures de l'OIT dans l'économie rurale.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Programme et budget pour 2014-15; Conférence internationale du Travail: Conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour la réduction de la pauvreté (juin 2008); GB.310/ESP/1; GB.312/POL/7.

I. Raison d'être, thèmes centraux et axe stratégique de l'ACI 5

1. L'ACI sur le travail décent dans l'économie rurale (ACI 5) est l'un des huit domaines de première importance approuvés par la Conférence internationale du Travail dans le cadre du programme et budget pour 2014-15. Le présent document donne un aperçu de l'orientation stratégique, des axes d'intervention, des principaux résultats attendus, des conclusions et résultats obtenus à ce jour concernant cet ACI.

A. Raison d'être et thèmes centraux

2. Dans de nombreux pays, les économies rurales contribuent de manière significative à la création d'emplois et à la croissance économique. Plus particulièrement, sur les 5,98 milliards de personnes que comptent les pays en développement, près de 3,4 milliards vivent en milieu rural ¹, dont un grand nombre dépend de l'agriculture pour sa subsistance. Néanmoins, les économies rurales se caractérisent souvent par des obstacles à la réalisation du travail décent. A l'échelle mondiale, huit travailleurs pauvres sur dix vivent en milieu rural ². Aussi est-il essentiel de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité en vue d'encourager un développement rural durable et d'éliminer la pauvreté rurale.
3. Les causes profondes de la pauvreté rurale sont multiples: le changement climatique, la dégradation des ressources naturelles, les conflits, la faiblesse des institutions, les difficultés liées au commerce, l'absence de droits et les difficultés d'accès aux services essentiels et aux marchés. La pauvreté rurale conduit souvent à des problèmes sur le plan social, notamment la faim et la malnutrition, la dégradation des conditions de travail ainsi que l'exploitation des enfants. En matière de réduction de la pauvreté rurale, la stratégie de l'OIT consiste à accroître la résilience et la capacité générale des communautés rurales à relever de tels défis dans le cadre de l'Agenda du travail décent. Cette approche se fonde sur trois objectifs principaux: 1) faire entendre la voix des populations rurales en organisant les communautés et en faisant la promotion des droits, des normes et du dialogue social; 2) favoriser des politiques et des programmes de développement rural inclusif axés sur l'emploi en vue d'une diversification des moyens de subsistance, de la création d'entreprises viables et d'une meilleure insertion des personnes dans les chaînes d'approvisionnement; 3) établir et étendre les socles de protection sociale en vue d'assurer un revenu de base et un accès aux soins de santé essentiels dans les économies rurales, conformément à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012.
4. L'orientation stratégique de cet ACI s'inspire de la résolution et des conclusions sur la promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté – adoptées par la Conférence internationale du Travail en 2008 ³ –, de la stratégie d'action en faveur du milieu rural proposée à l'échelle de l'Organisation – examinée par le Conseil d'administration en mars 2011 ⁴ – et des décisions du Conseil d'administration en la matière. Elle met l'accent sur

¹ DAES: *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (New York, 2014).

² BIT: *Tendances mondiales de l'emploi 2012: Prévenir une aggravation de la crise de l'emploi* (Genève, 2012), p. 43.

³ BIT: *Compte rendu provisoire*, n° 15, Conférence internationale du Travail, 97^e session, Genève, 2008.

⁴ Documents GB.310/ESP/1, paragr. 57 et suiv., GB.310/13(Rev.) et GB.310/PV, paragr. 160.

une approche du développement rural fondée sur les droits et cherche à renforcer la capacité de ses mandants à faire avancer les politiques et programmes favorisant des moyens de subsistance durables, en accordant une attention particulière aux populations rurales vulnérables et en leur donnant les moyens d'agir.

B. Axes d'intervention

5. Durant la période biennale 2014-15, l'ACI vise à consolider le vaste éventail d'activités menées par l'OIT dans les zones rurales en vue de définir une orientation stratégique pour les périodes biennales futures. Il s'agit de produire des connaissances et des outils novateurs dans le but d'aider les mandants à surmonter les obstacles au travail décent dans les zones rurales à travers trois domaines d'activité interdépendants:
 - a) le travail décent pour les populations rurales défavorisées, marginalisées et vulnérables⁵;
 - b) le travail décent pour les travailleurs ruraux dans les chaînes d'approvisionnement;
 - c) le travail décent pour les travailleurs ruraux dans les plantations.
6. Ces axes d'intervention englobent certaines des principales difficultés auxquelles sont confrontés les pays dont l'économie est éminemment rurale. Ils fournissent une base aux activités entreprises à l'échelle du Bureau pour faire progresser les connaissances sur la promotion du travail décent dans les économies rurales et les stratégies mises en œuvre en la matière, tout en complétant les activités menées dans le cadre des autres ACI.
7. La vulnérabilité des populations en zones rurales est identifiable aux éléments suivants: une absence d'accès à la terre, à l'eau, aux marchés, à des activités génératrices de revenus, à l'énergie et aux infrastructures, mais aussi aux services, comme la finance et la protection sociale, notamment l'accès aux soins de santé essentiels, le respect des droits fondamentaux et la protection juridique, ainsi qu'une forte exposition aux risques d'ordre socio-économique et politique, aux changements climatiques, à l'extrême pauvreté et à la faim. Organiser les mandants et communautés des zones rurales et les rendre autonomes par la promotion du travail décent est essentiel pour lutter contre la pauvreté, des conditions de vie et de travail déplorables et pour garantir la sécurité alimentaire dans les zones rurales. C'est particulièrement vrai pour les populations défavorisées, marginalisées et vulnérables et pour celles qui subissent des formes multiples de discrimination, comme les peuples indigènes et tribaux, les minorités ethniques et les migrants.
8. Les chaînes d'approvisionnement s'appuient sur les économies rurales qui offrent des possibilités inexploitées d'emploi productif et jouent un rôle essentiel en matière de sécurité alimentaire et de garantie des moyens d'existence. Des millions de travailleurs ruraux, notamment de nombreux agriculteurs et ouvriers agricoles, collaborent aux chaînes d'approvisionnement, que ce soit dans le cadre de l'économie formelle en tant que

⁵ Il peut s'agir notamment de travailleurs se livrant à des activités de subsistance et d'autres travailleurs indépendants vulnérables ainsi que leur famille, de travailleurs saisonniers, travailleurs à domicile, travailleurs migrants, travailleurs occasionnels, métayers et exploitants de ressources collectives. Plus particulièrement, les femmes sont défavorisées dans les zones rurales quant à l'accès à la terre, au crédit, aux technologies, à la finance et à d'autres services. Les personnes défavorisées et marginalisées dans les zones rurales comprennent également certains groupes de population comme les populations autochtones et tribales, les personnes handicapées, les personnes séropositives ou atteintes du VIH et souffrant de maladies chroniques ainsi que d'autres personnes victimes de discrimination.

fournisseurs et sous-traitants ou du travail informel et d'autres modalités de travail atypiques. Les travailleurs ruraux exercent souvent des activités qui ne génèrent pas un revenu suffisant pour les sortir de la pauvreté et de la faim. Afin de promouvoir des économies rurales durables, inclusives et florissantes, il est indispensable d'apporter de la valeur ajoutée par la productivité et les gains d'efficacité et d'améliorer le volume, la qualité et la répartition des emplois dans les chaînes d'approvisionnement.

9. Quelque 1,3 milliard de personnes à travers le monde tirent leur subsistance de l'agriculture, secteur souvent caractérisé par de graves déficits en travail décent. Les travailleurs agricoles salariés représentent 40 pour cent (450 millions) de la main-d'œuvre agricole mondiale, et nombre d'entre eux dépendent de vastes systèmes de production agroalimentaires et de grandes plantations pour assurer leur revenu. Les plantations sont depuis longtemps organisées pour fournir de grosses quantités de produits agricoles destinés à l'exportation. Aussi constituent-elles un maillon important entre l'économie rurale et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Outre les emplois directs qu'elles créent, les plantations permettent, par leur présence, de stimuler localement la création d'entreprises et d'emplois dans les zones rurales. Ces dernières années, les systèmes de plantation ont subi de profondes transformations, avec l'apparition de nouveaux modes de production pour l'économie mondiale. Les incidences sur la main-d'œuvre rurale sont de nature différente : ces changements offrent des possibilités nouvelles dans certains cas tandis que, dans d'autres, ils créent des difficultés importantes en matière de promotion du travail décent. Il est de ce fait capital de renforcer les capacités des mandants tripartites à promouvoir efficacement le travail décent à l'intention des travailleurs des plantations modernes.
10. Dans le cadre de ces axes d'intervention, des résultats à l'échelle mondiale et par pays sont attendus d'ici à la fin de 2015.

II. Interventions stratégiques et principaux résultats attendus

A. Résultats à l'échelle mondiale

11. L'ACI 5 vise à élargir la base de connaissances sur la dimension du travail décent dans le développement rural et à renforcer la capacité des mandants à mettre en œuvre des stratégies efficaces et pertinentes. A cet égard, le développement et la diffusion des connaissances sont essentiels. L'objectif est de combler le manque d'information en privilégiant la recherche et l'analyse dans le cadre des trois axes d'intervention, en vue d'améliorer l'efficacité des politiques, stratégies et outils existants et d'élaborer des modèles d'intervention novateurs. Sur la base d'un bilan approfondi des programmes et outils de l'OIT, mené durant la phase de lancement, des notes d'orientation seront publiées d'ici à la fin de 2015. Elles couvriront un large éventail de questions allant du rôle que joue l'accès aux services financiers et aux services publics dans la réduction de la pauvreté rurale au développement des entreprises coopératives aux emplois verts et à l'extension de la protection sociale aux zones rurales.
12. La base de connaissances sera enrichie grâce à l'élaboration d'indicateurs statistiques et de données sur l'emploi et le travail décent dans les zones rurales. Depuis toujours, les travailleurs ruraux vulnérables sont exclus des mesures statistiques et de l'analyse des politiques, et ce malgré les normes statistiques internationales existantes. Les travaux menés jusqu'à présent sur les statistiques en matière de travail décent en milieu rural ont montré qu'il est urgent d'améliorer la production et la diffusion de données nationales ainsi

que la collecte de statistiques sur le travail décent en partenariat avec les principales parties prenantes.

13. Dans le cadre du premier axe d'intervention – la promotion du travail décent pour les populations rurales défavorisées, marginalisées et vulnérables –, une analyse des facteurs de la vulnérabilité des populations rurales ainsi que de leur impact sur le travail décent sera menée; elle sera assortie d'un outil d'évaluation rapide à mettre au point.
14. Afin de donner des conseils techniques sur la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement qui reposent sur des bases empiriques solides, un examen des outils et méthodes disponibles à l'OIT et devant permettre la réalisation d'études d'impact axées sur l'emploi ainsi que deux études de cas seront menés en vue de favoriser l'élaboration de stratégies sectorielles intégrées. Un projet d'outil de promotion du travail décent pour des moyens de subsistance durables axé sur les chaînes d'approvisionnement du secteur agroalimentaire, notamment les plantations, est actuellement mis au point aux fins d'examen et d'adoption lors d'une réunion d'experts en 2016-17.
15. L'axe d'intervention portant sur les plantations vise essentiellement à analyser les difficultés et perspectives en matière de travail décent dans le secteur des plantations, notamment à identifier les bonnes pratiques et enseignements tirés. Ces travaux s'inspireront d'un rapport sur les tendances et faits nouveaux, de recherches documentaires et des résultats tirés des enquêtes nationales qui seront menées dans six pays sur trois produits de base (banane, huile de palme et thé). Les orientations générales sur la promotion du travail décent pour les travailleurs des plantations, formulées à la lumière des constatations faites, seront examinées par les mandants tripartites aux échelles nationale et internationale.
16. Par ailleurs, des investigations sont menées actuellement sur le fonctionnement de la protection sociale et l'accès aux services de santé, à l'éducation et au système d'approvisionnement en eau. Les informations ainsi recueillies seront utiles à l'élaboration de politiques publiques adaptées pour les travailleurs ruraux et leur famille.
17. Le recours au vaste réseau de l'OIT pour diffuser largement l'ensemble des conclusions pertinentes constitue un élément important de la stratégie du Bureau dans le cadre de l'ACI 5. Un processus d'acquisition et de partage des connaissances est en cours d'élaboration avec des pays cibles dans les régions d'Afrique, d'Asie et des Amériques; un atelier visant à faire le point est prévu pour octobre 2014. Outre les programmes de renforcement des capacités pour les mandants et partenaires de l'OIT à l'échelle nationale, une académie du développement rural au niveau mondial se tiendra au Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT) en 2015. Cette manifestation offrira à l'ensemble des parties intéressées, ainsi qu'au personnel de l'OIT, une excellente occasion d'acquérir et de partager des connaissances.
18. L'OIT dispose déjà de partenariats avec de nombreux acteurs qui jouent un rôle fondamental dans l'efficacité et la réussite des actions menées par l'Organisation en faveur du développement rural. Il s'agit notamment de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), de l'Organisation de coopération et développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale. La stratégie relative à cet ACI vise essentiellement à consolider ces partenariats et à en nouer de nouveaux, notamment avec des banques régionales de développement, pour assurer la cohérence des politiques, le partage des connaissances et l'élaboration de stratégies communes.

19. L'OIT a contribué aux travaux du Groupe de travail du G20 sur le développement, dont le rapport de 2014 sur la création d'emplois et la croissance en lien avec la sécurité alimentaire reconnaît expressément l'importance de l'Agenda du travail décent. Dans le cadre des travaux de l'Equipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, l'OIT codirige avec le FIDA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) le groupe de travail sur la réduction de la pauvreté rurale dans le cadre de l'initiative «Défi Faim Zéro». En outre, l'OIT est l'institution chef de file pour la préparation de l'édition de 2016 du *Rapport mondial d'ONU-Eau* sur la mise en valeur des ressources en eau, consacrée au thème «Eau et emplois», à la Journée mondiale de l'eau 2016 et à des manifestations organisées en marge.

D. Résultats par pays

20. S'agissant des actions menées à l'échelle des pays, les initiatives de l'ACI 5 ont été conçues conformément aux stratégies définies pour chaque domaine prioritaire. Compte tenu des ressources limitées à disposition, le choix des interventions s'est porté sur le potentiel des résultats atteignables dans un délai relativement court et de production de connaissances susceptibles d'être utiles pour concrétiser les efforts visant à reproduire ces stratégies ailleurs.
21. Concernant le premier domaine prioritaire, les activités sont axées sur la conception et l'expérimentation de modèles d'intervention ciblant les travailleurs victimes de discriminations multiples et exposés à des risques d'ordre socio-économique, environnemental et politique. Au Liban, l'initiative de l'ACI vise à renforcer la résilience des communautés rurales touchées par la crise liée à l'afflux de réfugiés syriens en mettant au point des mécanismes consacrés aux services de l'emploi ainsi que des programmes de formation professionnelle et en favorisant les possibilités de développement économique local dans des secteurs d'activités spécifiques. Cela inclut également la mise en œuvre du Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE).
22. Au Mali et au Niger, l'initiative de l'ACI s'appuie sur trois grands piliers: 1) améliorer l'accès à des installations de stockage des denrées alimentaires, de l'eau et de l'aide alimentaire en ciblant les petits exploitants et en appliquant la stratégie d'investissement à fort coefficient de main-d'œuvre pour reconstruire les routes en zones rurales; 2) renforcer la capacité des agriculteurs, des coopératives et des organisations professionnelles à améliorer les processus de production, de transformation et de commercialisation, tout en renforçant la capacité des partenaires sociaux à prendre part à un dialogue social fructueux; 3) mener une analyse descriptive dans le but de contribuer à l'élaboration de modèles d'intervention.
23. L'initiative de l'ACI mise en œuvre dans certaines provinces de la République démocratique populaire lao vise à promouvoir le développement économique local et à améliorer la sécurité alimentaire et les possibilités d'emploi tout au long des chaînes de valeur grâce à l'amélioration des liens commerciaux, des processus de transformation et de la valeur ajoutée.
24. A Sri Lanka, l'initiative de l'ACI cible les populations vulnérables dans la province orientale du pays et vise à accroître la capacité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) à fournir des services efficaces et de qualité dans le secteur du tourisme en vue de promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement.

25. Dans le cadre de l'axe d'intervention portant sur la promotion du travail décent pour les travailleurs ruraux dans les chaînes d'approvisionnement, les initiatives prises à l'échelle des pays sont axées sur la mise en œuvre de stratégies sectorielles intégrées. En Indonésie, l'initiative de l'ACI, mise en œuvre conjointement avec la FAO, vise à promouvoir durablement la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté au sein des communautés rurales des districts les plus défavorisés de Nusa Tenggara Timur grâce à une amélioration de la productivité du travail, aux principes du travail décent et aux possibilités de création d'entreprises dans les principales chaînes de valeur agroalimentaires – en particulier concernant le maïs, les algues et l'élevage – ayant un potentiel élevé de création d'emplois et de revenus. L'accent est mis sur la protection des droits des travailleurs, la promotion du dialogue social entre les principales parties prenantes et un meilleur accès à la protection sociale, aux services de base et aux infrastructures dans les communautés locales.
26. En vue de promouvoir la création de revenus, la sécurité alimentaire et la résilience dans l'économie rurale, l'initiative de l'ACI au Zimbabwe consolide les activités déjà engagées afin de renforcer les capacités des communautés rurales et de faciliter l'accès aux services financiers et d'aide à l'entreprise dans les secteurs de l'horticulture et de la production de viande. Elle vise également à promouvoir la mise en œuvre des principes du travail décent ainsi que les normes de sécurité et de santé au travail par le biais de la distribution de documents et de campagnes d'information à l'intention des entreprises, du secteur agricole, des coopératives d'épargne et de crédit, des organisations de producteurs et des petits exploitants.
27. Outre les enquêtes nationales réalisées sur le travail décent dans les plantations, l'ACI fournit une assistance technique pour la mise en œuvre d'un programme conjoint OIT-PNUD en République dominicaine sur l'amélioration des conditions de travail et de la productivité dans les chaînes d'approvisionnement de bananes. Des fonds supplémentaires sont actuellement mobilisés pour faire progresser les initiatives de nature à renforcer la productivité dans la chaîne de valeur de la canne à sucre au Salvador et pour renforcer les capacités des mandants dans les pays du cône Sud.

III. Stratégie de mise en œuvre et conclusions à ce jour

28. Les actions menées par l'OIT en faveur de la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural par le travail décent sont nombreuses. Des initiatives récentes sont axées sur la défense des droits, en particulier ceux des peuples autochtones et tribaux, par le biais de l'élimination du travail des enfants et du travail forcé ainsi que de la promotion de la liberté syndicale pour les travailleurs ruraux, de la sécurité et de la santé au travail dans l'agriculture et de moyens de subsistance en milieu rural grâce au développement des entreprises et des compétences mais aussi à la formation et aux programmes d'investissement dans les infrastructures à fort coefficient de main-d'œuvre, notamment dans un souci de répondre aux besoins des femmes et des jeunes.
29. L'expérience acquise a montré l'importance de poursuivre une approche intégrée qui englobe plusieurs domaines techniques complémentaires ainsi qu'une approche participative qui contribue à assurer la pérennité des résultats et l'appropriation des projets par les pays. L'autre grand enseignement tiré de cette expérience est la nécessité d'établir des liens étroits entre les politiques menées et les aspects opérationnels des initiatives de l'OIT dans l'économie rurale.
30. L'OIT aidera ses mandants à intégrer le travail décent dans leurs stratégies de développement rural. Les actions en faveur de la promotion du travail décent s'articulent autour d'éléments intimement liés: soutenir la croissance agricole afin d'améliorer les

moyens de subsistance et la sécurité alimentaire; encourager la diversification de l'économie et la transformation des systèmes de production, notamment à travers le développement de compétences et des micro, petites et moyennes entreprises pour l'emploi dans les zones rurales; rendre les économies rurales plus soucieuses de l'environnement; favoriser l'accès aux services et aux investissements à fort coefficient de main-d'œuvre; exploiter le potentiel des industries extractives.

31. Les interventions de l'OIT dans l'économie rurale seront plus pérennes si elles s'appuient sur un engagement fort de la part des parties prenantes aux échelles nationale et locale en faveur d'une stratégie globale de développement rural soutenue par des programmes d'investissement. A cet égard, la mise en place de partenariats avec les principaux acteurs du développement aux niveaux national et international est indispensable et sera encouragée par le Bureau.

Projet de décision

32. ***Le Conseil d'administration demande au Directeur général de tenir compte de ses orientations dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie relative à l'ACI «Promotion du travail décent dans l'économie rurale».***